

voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté stipule dans son article 10 : « Un dépôt de garantie d'un montant maximum équivalent à un mois de droit d'emplacement est acquitté au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire ». A ce titre, il convient d'ajuster le montant de la caution pour se conformer à la réglementation.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de modifier le tarif de l'électricité à compter du lundi 08 avril 2024.

Le tarif proposé est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tarifification	Unité	Tarifs en vigueur depuis le 24.04.2023	Propositions de tarifs A compter du 08/04/2024	Evolution
Tarif à la nuitée	Forfait	2,95 €	2,95 €	Sans objet
Tarif eau/assainissement	M3	4,23 €	4,41 €	+ 4,3 %
Caution	Forfait	100,00 €	80,00 €	- 20 %
Tarif électricité	Kw/h	<b>0,2062 €</b>	<b>0,2516 €</b>	<b>+ 26 %</b>

- Vu la délibération n° 2023-04-13-092 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 24 avril 2023,

#### Le Conseil après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus à compter du 08 avril 2024.
- **DIT** que la délibération n° 2023-04-13-092 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 24 avril 2023, sera abrogée à compter du 08 avril 2024

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	51

**VOTE : UNANIMITÉ**

#### Tour de table

**Philippe THOURET** : Je voudrais remercier les Maires qui ont sauvé notre école et Philippe CROTEAU. Ou en sont les travaux de voirie ? J'ai entendu qu'ils ne seraient pas faits cette année faute de budget. Je déplore ne pas avoir eu

l'information. De plus je voudrais souligner que lorsqu'on interroge la CDC et plus particulièrement son DGS nous n'avons jamais de réponse.

**Guy MARTEL** : Nous avons beaucoup de difficultés à clôturer le budget voirie. Nos petites routes communales se dégradent et elles sont notre priorité.

**Paule KLYMKO** : J'ai envoyé un mail pour avoir des explications sur le calcul de notre contribution, j'attends toujours.

**Jean SELLIER** : Là, il s'agit des finances, mais permettez-moi de vous expliquer. Nous allons bientôt vous présenter le budget, et comme vous l'avez remarqué dans le document que nous vous avons envoyé, il y a le budget principal ainsi que les cinq budgets annexes. En cette période budgétaire, nous sommes effectivement très sollicités. Les services administratifs sont souvent sous pression, mais nous faisons de notre mieux avec les moyens dont nous disposons. Nous gérons toutes les compétences, mais nous n'avons pas toujours le personnel nécessaire pour les accompagner. Par exemple, dans le domaine de la voirie, nous sommes limités, tout comme dans d'autres secteurs. Cependant, il y a un domaine où nous ne faisons pas de compromis, car c'est obligatoire : les crèches. De même, pour la piscine, nous devons avoir un certain nombre de maîtres-nageurs. Quant aux écoles, nous ne lésinons pas non plus.

Cependant, il est peut-être temps de revoir notre approche globale.

**Alexandra DEPARIS-AUBRIL** : Je me demandais comment fonctionne le choix des fournisseurs pour les cantines. Est-ce que ce sont les responsables des cantines qui sélectionnent leurs fournisseurs, ou bien y a-t-il un appel d'offres ? J'aimerais comprendre le processus. J'ai entendu dire qu'il y avait des cantines qui ne jouait pas le jeu. C'est essentiellement pour savoir s'il existe des clauses spécifiques ou si le local n'est pas nécessairement une priorité.

**Jean SELLIER** : il est nécessaire de revoir notre approche. La Cour des comptes nous a fait une remarque car nous achetons une grande quantité d'aliments, environ 500 000€ ou 400 000€, et notre méthode d'achat éparpillée est critiquée. Actuellement, nous avons une personne responsable des achats pour les cantines, qui doit également gérer les exigences de la loi Égalim, notamment l'achat local. Nous sommes tenus de tenir des registres précis pour tous nos achats. Cette personne est seule pour cette tâche, et il est clair qu'elle ne peut pas tout gérer par elle-même. Il est donc évident que nous devons revoir notre processus d'achat. Je n'ai ciblé personne en particulier, mais il semble que certains fournisseurs, comme des bouchers, n'ont pas compris que nous sommes une collectivité et que nous ne pouvons pas pratiquer des prix qui ne sont pas conformes à nos règles

**Gilbert MATELOT** : je m'excuse, mais j'aimerais faire une petite remarque. Je suis assez surpris d'entendre certaines personnes s'exprimer d'une manière différente en Conférence des Maires, où il n'y a pas de journalistes présents. Cependant, dès le lendemain, ces mêmes personnes adoptent un discours

différent dans la rue ou sur les réseaux sociaux. Il semblerait que certains manquent peut-être un peu de courage. Peut-être pensent-ils déjà aux prochaines élections, je ne sais pas. En tout cas, cela ne relève pas d'une bonne gestion.

Ensuite, autre point : les 50 ans de budgets déficitaires au niveau du gouvernement. J'espère que nous ne ferons pas la même chose à la CDC, car cela pourrait devenir catastrophique

**Jean SELLIER** : On n'a pas le droit d'être déficitaire. Pour l'instant, nous puisons dans nos réserves, mais cela ne durera qu'un temps. Il est essentiel de ne pas laisser une dette à nos successeurs. Aujourd'hui, il va falloir rééquilibrer les choses, n'est-ce pas ?

**Jean - Guy GRANDIN** : Nous sommes maintenant propriétaires de la maison situé à La Croix Lamirault. La question qui se pose est : que faisons-nous de ce bien ? Car sans utilisation, il va se détériorer, ce qui serait regrettable. Ne pourrait-on pas envisager une utilisation ludique de cet espace ? Imaginons la possibilité d'offrir un tarif préférentiel à quelqu'un qui souhaiterait développer une petite activité au bord de l'eau. Il est important de réfléchir à cette option, car si une maison reste inoccupée pendant trois ou quatre ans, cela peut être gérable, mais au bout de dix ans, la situation sera bien différente

**Jean-Luc BEAUFILS** : Pour rebondir sur les propos, il a tout à fait raison. Puisque nous récupérons 95 000 € de la vente de la Vavassorie, pourquoi ne pas conserver cette somme pour aménager le site de La Croix Lamirault ? Nous pourrions dire : 'Demain, nous entreprendrons différents travaux nécessaires et mettrons le lieu en location.' Nous pourrions le proposer à des services qui pourraient s'avérer utiles. C'est une proposition que je soumets à votre réflexion

**Jean SELLIER** : De nombreuses hypothèses ont été soulevées, que ce soit pour un restaurant ou une guinguette, une guinguette éphémère qui serait, à mon avis, une excellente idée. Je pense que c'est la direction que nous devrions prendre

**Franck GAULTIER** : Comme je l'ai mentionné précédemment, nous allons entamer des discussions dès la rentrée avec les parents d'élèves, les enseignantes et toutes les parties concernées. L'objectif est de maintenir le fonctionnement des écoles aussi longtemps que possible, malgré les contraintes liées au DASEN. Autre point, je m'interroge de savoir pourquoi n'y a-t-il pas de procès-verbal lors des conférences des maires ?

**Jean SELLIER** : nous allons vous envoyer le compte rendu.

**Odile VANDEWALLE** : Qui est le maître d'œuvre de la voie verte ? je ne comprends pas qu'il n'ait pas pris en compte ces contraintes environnementales ?

**Jean SELLIER** : Aujourd'hui, le sujet qui nous préoccupe, c'est cette voie verte. Je sais que les critiques sont fréquentes, mais c'est devenu habituel. Le constat actuel est que, lors de la création de cette voie verte, nous avons dû faire face à des contraintes environnementales importantes. Il est impératif que le chemin reste perméable.

la voie verte a bien résisté sur 95% de sa longueur. Cependant, il y a des zones où le support n'est pas assez solide et doit être renforcé. La recherche de solutions est en cours, et la deuxième phase des travaux va bientôt débiter pour réparer ces sections. L'enjeu est de trouver un matériau de support qui soit à la fois imperméable et durable. À Bagnoles de l'Orne, ils ont utilisé une technique particulière pour faire face aux inondations et aux points sensibles. Ces problèmes seront résolus prochainement.

**Véronique HELLEUX** : je voudrais dire à Philippe que la conférence des maires n'était pas un guet-apens. Je pense que tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer largement.

**Philippe THOURET** : c'était un guet-apens, vous avez demandé à des maires de voter pour des écoles ou des classes nécessitant 1 000 000 d'euros de travaux par école, c'est un peu excessif ?

**Franck GAULTIER** : Un guet-apens ? Non, mais si l'on considère la situation, lors de la conférence, quand Jean a donné la parole à tout le monde, l'intention était claire. Personnellement, passant en dernier, alors que tout le monde avait déjà exprimé son opinion. Que je partage mon avis de manière positive ou négative, au final, cela n'a servi à rien.

Parce que les dés étaient déjà jetés. Je suis d'accord avec cela, mais dans ce cas, il aurait été préférable de demander en premier au maire, qui était gêné par la question des travaux des classes, de s'exprimer.

**Guy MARTEL** : Maintenant nous sommes 6 communes à avoir 2 classes.

**Philippe VAN-HOORNE** : Je voudrais féliciter M. THOURET, car il a réussi à vous convaincre de ne pas fermer son école. Je constate que j'ai encore beaucoup de chose à apprendre car moi je n'ai pas réussi à vous convaincre de ne pas fermer l'école de la Ribambelle.

**Serge DELAVALLÉE** : Je tiens à remercier la commune de Saint Martin d'Ecublei pour l'accueil chaleureux réservé au Printemps de la chanson et pour le magnifique concert qui a eu lieu. La salle était comble, et je pense que tout le monde a passé une excellente soirée. Plusieurs maires étaient présents lors de cet événement, et je voudrais exprimer ma gratitude à Monsieur le Maire pour ce bel accueil

La séance est levée 22H40

Le secrétaire de séance  
Joël BRUNET



Le Président  
Jean SELLIER

